



Retour sur les visites d'établissements territoriaux accueillant des personnes âgées

Le 11 décembre 2012

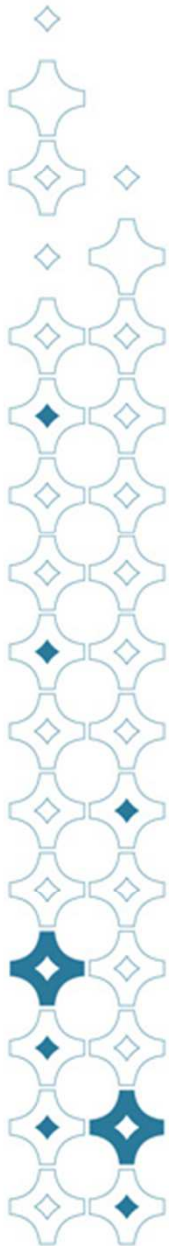
Centre de Gestion
Elesis 2



1, rue Pierre et Marie Curie
BP 417 - 22194 Plérin Cedex

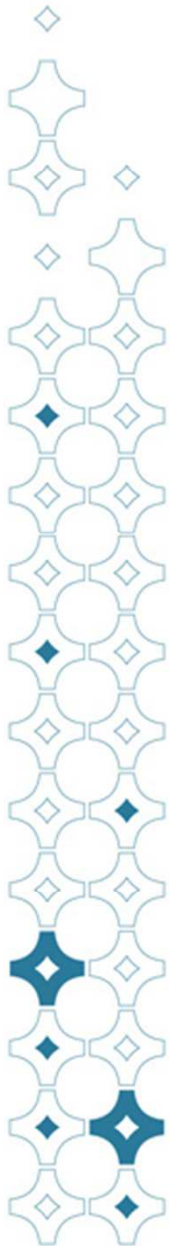


Tél. 02 96 58 64 00
Site : www.cdg22.fr



Les objectifs de la démarche

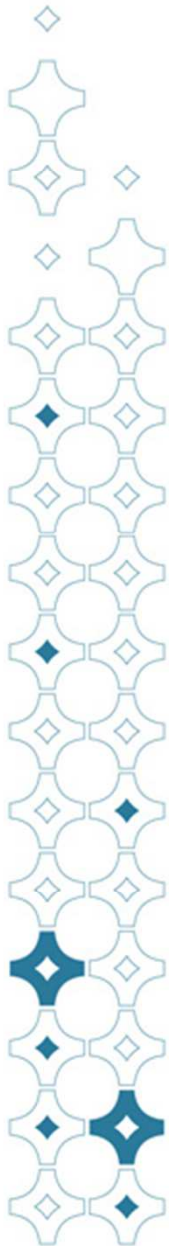
- **Évaluer les travaux menés par le CDG 22 envers les EHPAD territoriaux du département**
 - Sonder les gestionnaires sur leur connaissance de nos actions
- **Aller à la rencontre des gestionnaires (élus et directeurs) d'établissements pour une meilleure connaissance du terrain**
 - Présentation des établissements
 - Inscription de l'établissement au sein d'un réseau / mise en place de coopérations et/ou mutualisations
 - Présentations des projets portés, en cours ou à venir
 - Recensement des grandes évolutions et tendances des établissements
 - Recueil des expériences de terrain qui fonctionnent
- **Alimenter le plan d'actions de la Commission EHPAD en :**
 - Recensant des difficultés (récurrentes, nouvelles) rencontrées par les structures
 - Recensant les expériences de terrain qui fonctionnent



Les visites d'établissements

Quelques chiffres :

- **71 Établissements visités sur 75 structures territoriales accueillant des PA sur le département**
 - 40 élus rencontrés (34 établissements concernés)
 - 65 directeurs rencontrés (71 établissements concernés)

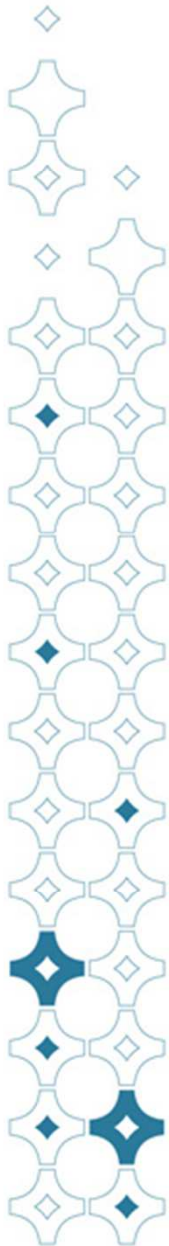


Plan de la présentation

1 /Retour sur les travaux de la Commission EHPAD

2/ Les grandes évolutions et les tendances actuelles dans les établissements

3/ Le plan d'actions de la Commission EHPAD



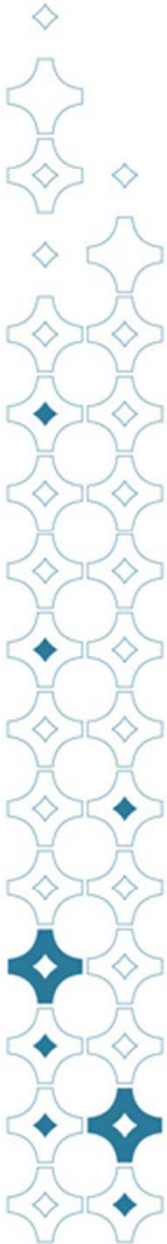
1

Retour sur les travaux de la Commission EHPAD

Quelques chiffres...

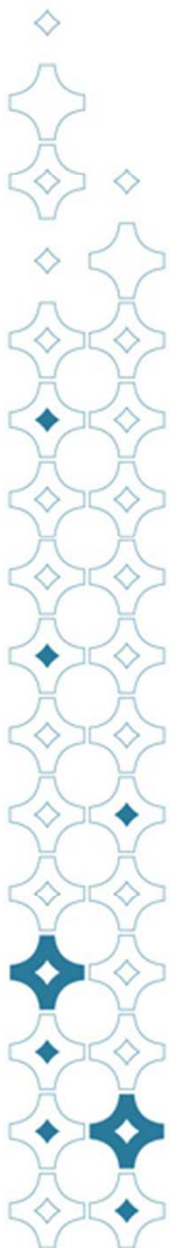
- **82,7 % des établissements connaissent les travaux de la Commission EHPAD du CDG 22**
 - 32 % des structures ont suivi l'avancée des travaux menés par le CDG dans le cadre de la Commission EHPAD (participation aux groupes de travail, témoignages de terrain, etc.)
 - 50,7 % des structures connaissent partiellement les travaux de la Commission (participation aux temps d'échanges/réunions d'information)
- 17,3 % des établissements ont peu voire pas du tout connaissance de la réflexion menée par le CDG 22

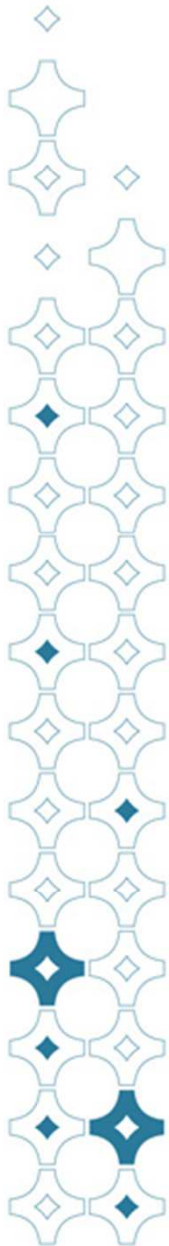
Rappel : les différents productions (outils et supports de réflexion) de la Commission EHPAD sont disponibles sur le site Internet du CDG 22



Les retours sur la démarche

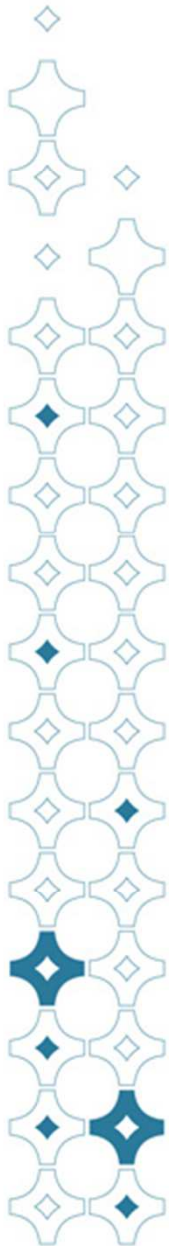
- Centralisation des problématiques auprès d'un agent dédié au CDG
 - Apport de réponses concrètes aux établissements
- Rapprochement de structures sur certains territoires autour de problématiques communes (formation du personnel, projets de mutualisation, mise en place de partenariats/coopérations/conventions, animation, etc.)
- Une augmentation des demandes de stages par des étudiants d'IFAS et IFSI sur certains territoires
- Meilleure connaissance des spécificités des établissements territoriaux de la part des élus, des partenaires institutionnels (CG, CR, ARS), sociaux, etc.
- **Des travaux à poursuivre...**





2

Les grandes évolutions et les tendances actuelles des établissements



Les impacts de la Loi HPST de 2009

- **Une gestion orientée vers le médical**
 - Médicalisation accrue dans les établissements
 - GMP moyen départemental (hausse de 11,2% en 5 ans)
 - 2006 = 607 → 2011 = 675
 - 2006 = 44% GIR 1 et 2 en EHPAD → 2011 = 59%
 - 2006 = 23% GIR 5 et 6 en EHPAD → 2011 = 15%
 - La constitution de GCS ou GCSMS sur le territoire départemental (exemples : GCS du Penthièvre, le projet Césames...)
 - La structuration de filières gérontologiques adossées aux Centres Hospitaliers
- **Des procédures d'autorisations par appels à projets**
- **Des évaluations internes et externes plus régulières**

L'évolution de l'offre médico-sociale départementale

- **Accroissement des coopérations inter-établissements**

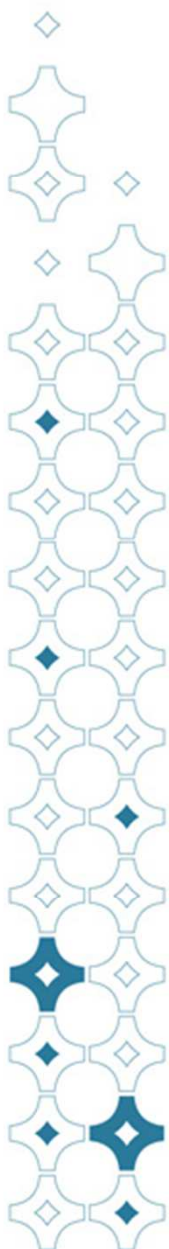
Formalisées :

- Création de groupements
- Création d'associations

Informelles :

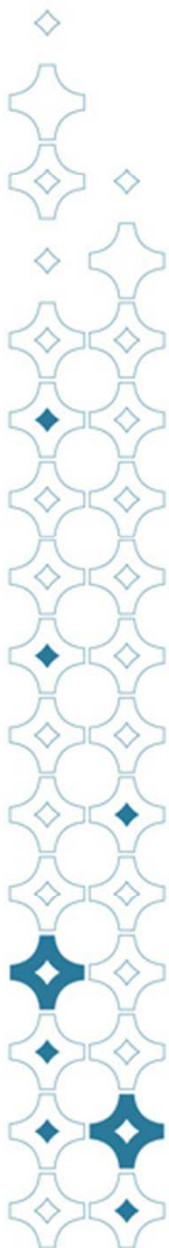
- Mise en place d'actions de formation inter-établissements
- Animations communes

- **La mise en place d'équipes mobiles** (soins palliatifs, accompagnement de personnes désorientées, etc.)
- **La structuration constante des services d'aide à domicile**



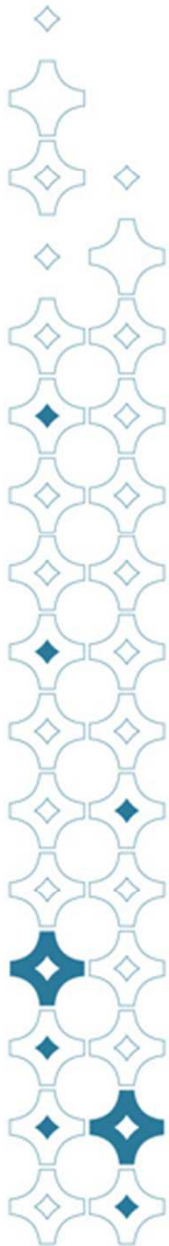
Quelques évolutions au sein des structures

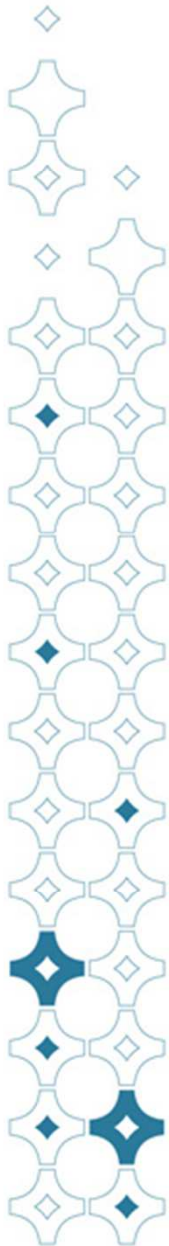
- **Des établissements « mixtes » EHPA-EHPAD** (5 sur le département + 1 en cours d'ouverture)
- **La création d'unités dédiées à l'accueil de certaines pathologies** (ex : labellisation PASA)
 - montée en puissance de la formation des professionnels
 - arrivée de nouveaux métiers (ex : ASG)
- **L'évolution de l'organisation de certains établissements :**
 - Quelques organisations en petites unités de vie
 - La mise en place de binômes de travail



Les conventionnements de seconde génération sur le département

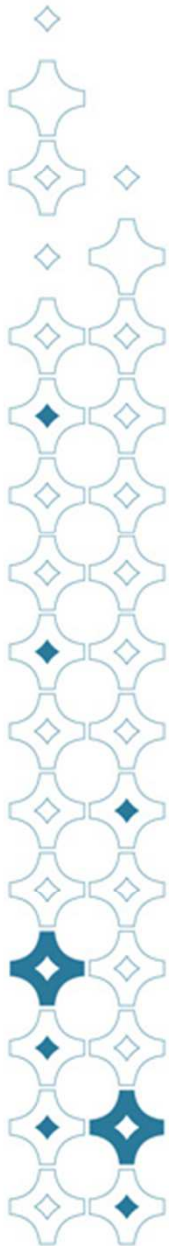
- **L'apport de nouveaux moyens aux établissements :**
 - Humains
 - Métiers spécifiques (ex : diététiciens, qualité, etc.)
 - Accompagnement à la formation (enveloppes dédiées)
 - Matériels médicaux (ex : « douches au lit », « rails plafonniers », etc.)
- **Des reports difficiles à gérer**
 - Des situations financières complexes
 - Épuisement des équipes
 - Perte de motivation chez certains agents fortement mobilisés sur l'écriture et la mise en place des projets de la structure (ex : projets d'établissements, projets de réorganisation, etc.)
- **Une évolution des échanges avec les partenaires institutionnels (CG/ARS)**
 - Mise en place de nouvelles formes de communication qui remplacent les négociations budgétaires annuelles (visites de terrain, chartes de partenariat)
 - Diminution de la marge de manœuvre de l'échelon départemental de l'ARS





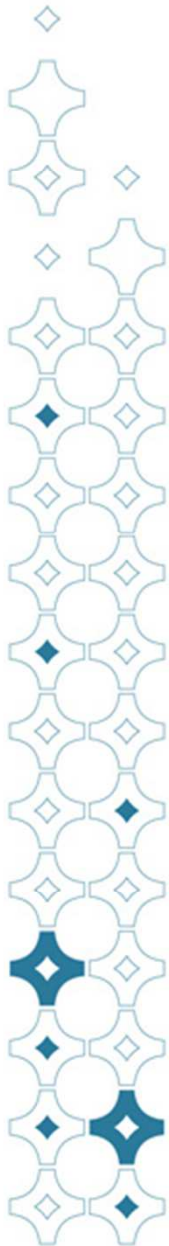
La gestion locale des indicateurs nationaux

- **Inadaptation** des indicateurs conditionnant les financements (GMP, coupe PATHOS, PMP)
- **Manque de prise en compte de l'évolution** de ces indicateurs par les autorités de tarification
 - Parfois les écarts entre les évaluations réalisées en interne et celles réalisées par les partenaires institutionnels sont très importants
 - Manque de révision régulière
- **Difficultés rencontrées dans leur utilisation**
 - Pas toujours le personnel habilité en interne pour réaliser les évaluations
 - Manque de formation de certains médecins et infirmiers coordonnateurs



La gestion disparate des entrées

- **Des entrées en structure de plus en plus tardives**
- **Une augmentation des entrées dans l'urgence**
- **Une fluctuation des politiques d'entrée :**
 - Période durant laquelle on a accueilli beaucoup de personnes (très) dépendantes
 - Actuellement : tendance au maintien du GMP dans les structures

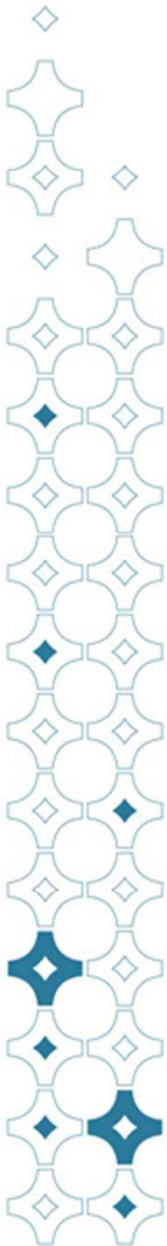


La gestion des RH, des difficultés persistantes

- **Les difficultés de recrutement**
 - Notamment sur les métiers du soin et les « nouveaux métiers »
 - Émergence d'une concurrence entre les établissements
 - **La question récurrente des remplacements**
 - Coûts élevés, pénurie de main d'œuvre, etc.
- ➔ Recours accru aux contractuels pour répondre à ces problématiques
- **L'absentéisme**
 - Épuisement physique des agents ➔ problématique des reclassements
 - Épuisement psychologique des agents
 - **Les difficultés de planification dans les établissements**

Des évolutions significatives dans la gestion des RH (1/2)

- **La forte professionnalisation des agents dans les établissements**
 - Elaboration et mise en place de plans de formation
 - Augmentation des formations à destination de l'ensemble du personnel (Formations type Bientraitance, etc.)
 - Augmentation des temps de coordination (réunions d'équipe, transmissions)
- **L'évolution des concours → vers un allègement et une simplification des épreuves**
- **Le développement de la mutualisation des emplois entre établissements**



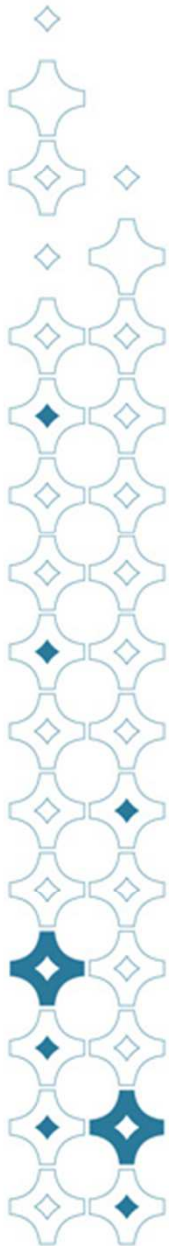
Des évolutions significatives dans la gestion des RH (2/2)

- **La structuration de l'encadrement intermédiaire :**

- Des IDEC
- Des chefs cuisiniers
- Des référents hébergement
 - Entretien des locaux
 - Traitement du linge

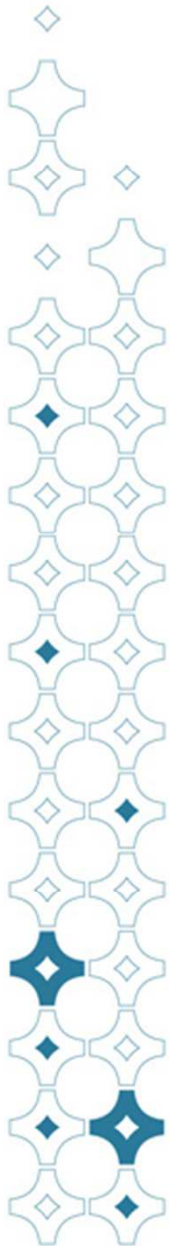
➔ Reconnaissance de chaque métier et du rôle de chacun dans l'organisation des établissements





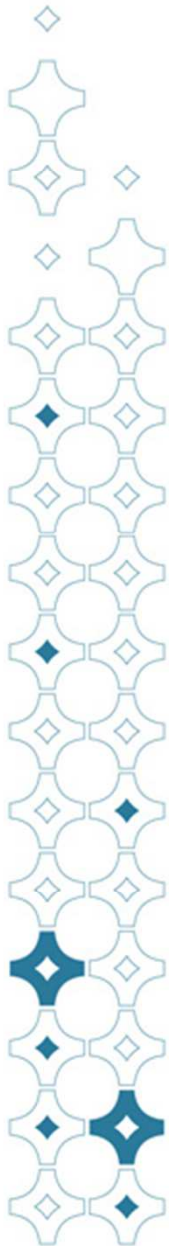
La question de la rémunération des agents

- **Disparités sur le département**
 - Diversité des régimes indemnitaires alloués
 - émergence d'une « concurrence » entre les établissements
 - sentiment de non reconnaissance de la part de certains agents
- **La problématique spécifique des IDE**
 - Amplification des écarts de rémunération avec d'autres secteurs (exemple : passage des IDE en catégorie A dans la FPH)
- **Incompréhension de la similitude des grilles de rémunérations entre agents sociaux et auxiliaires de soins**
 - Les responsabilités et formations sont différentes



Une gestion administrative difficile

- **Disparités de dotations en terme d'effectif administratif sur le département**
- **Une augmentation des exigences de technicité envers les directeurs et leurs équipes administratives :**
 - Sur la gestion de projets
 - Sur la gestion financière (pilotage financier / exécution budgétaire)
 - Sur l'aspect gestion des équipes (management / gestion des carrières et paies)

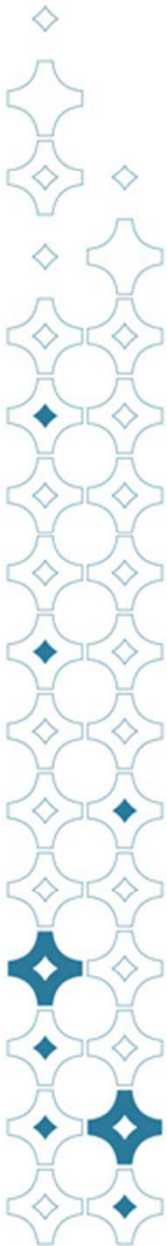


L'amélioration constante du patrimoine bâti

- **Augmentation des établissements en travaux depuis ces dernières années**
 - Réhabilitation
 - Mise aux normes (cuisines, lingerie, normes incendie, etc.)
 - Rénovation des espaces collectifs et individuels
- **Sécurisation de nombreux établissements pour l'accueil de personnes désorientées**
- **Créations de quelques cuisines centrales sur les sites des établissements**

Une dynamique d'amélioration de la qualité dans les structures

- **Progression dans la mise en œuvre des projets personnalisés**
 - Amélioration de la qualité des temps d'accueil
 - Visites à domicile
 - Visite des locaux + entretien avec la direction
 - Evaluation de l'intégration du résidant et de son accompagnement
 - Augmentation de la formalisation des projets individualisés
 - Acquisition d'outils informatiques adaptés (PC, logiciels)
 - Accroissement de la transversalité dans les accompagnements
 - Mise en place de Référents auprès des résidants
 - L'ensemble des métiers concernés
- **Efforts sur la mise en place d'espaces d'échanges avec les résidants et leurs familles**
 - Mise en place des CVS, organisation de réunions d'information



Conclusion de ce tour d'horizon des établissements territoriaux costarmoricains

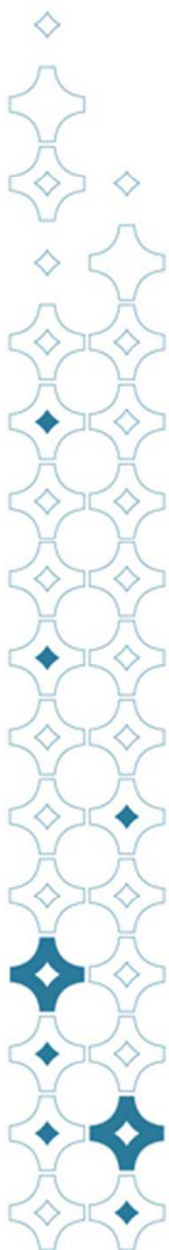
Dynamique générale dans les établissements :

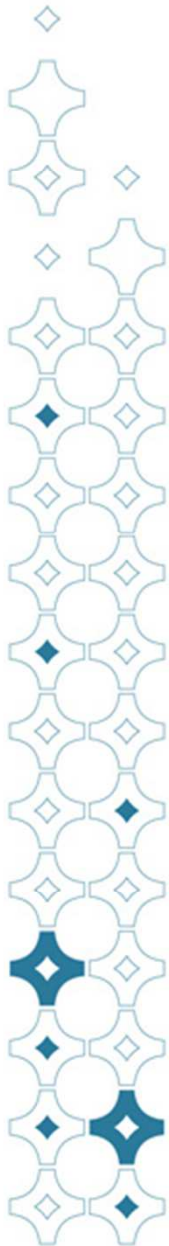
Efforts importants sur l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies → adaptation continue aux exigences du secteur

- Questionnement sur les besoins des résidents
- Réadaptation des pratiques professionnelles au regard de ces besoins (professionnalisation en constante progression dans les établissements)
- Travail décloisonné / en transversalité

Objectif majeur des structures :

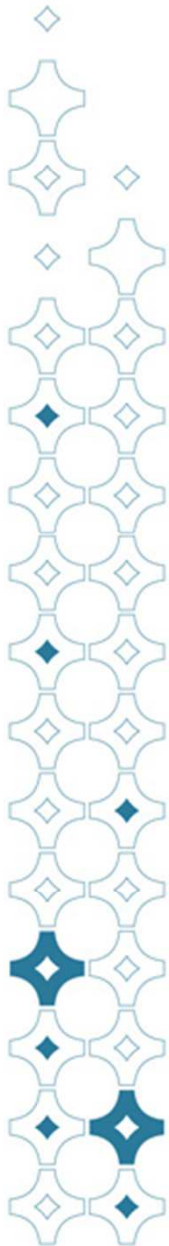
le maintien voire, lorsque c'est possible, le regain de l'autonomie des résidents





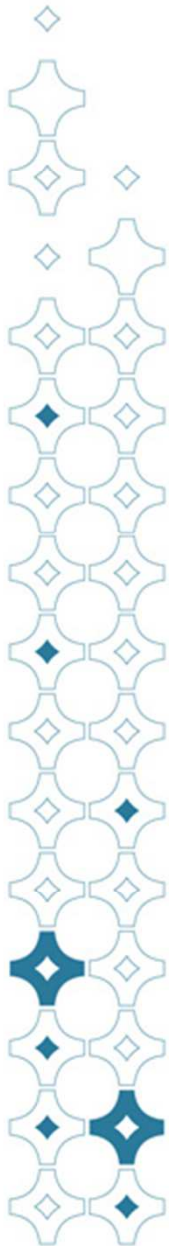
3

Le plan d'actions de la Commission EHPAD



Les travaux à poursuivre

- L'organisation de formations et/ou de temps d'information et de rencontres à **destination des élus** du département (partenaire : ARIC)
 - Ex : la gestion d'un ESMS par une collectivité territoriale, quels leviers ?
 - Ex : CCAS-CIAS, quelle(s) articulation(s) ?
- L'organisation de temps de rencontre élargis sous forme de :
 - Réunions d'information et échanges d'expériences
 - Groupes de travail
- La poursuite des actions de promotion de la filière médico-sociale dans la FPT :
 - Interventions en IFAS et IFSI
 - Participation à des forums (ex : partenariat Cité des Métiers)



Les travaux à lancer

- Lancer une expérimentation de gestion des remplacements et des emplois à temps partagés sur un territoire restreint
- Accompagner les structures dans la construction de projets inter-établissements (ex: marchés publics communs, etc.)
- Lancer une étude sur l'épuisement des professionnels soignants
- Cibler un travail de GPEC sur certains métiers des EHPAD (directeurs, IDEC, psychologues, etc.)



 **Le Centre de Gestion,
à la disposition des élus
et des territoires.**

Centre de Gestion
Eleusis 2



1, rue Pierre et Marie Curie
BP 417 - 22194 Plérin Cedex



Tél. 02 96 58 64 00
Site : www.cdg22.fr